



Quel est le rôle de l'avocat en droit routier ?

Fiche pratique publié le 06/12/2017, vu 818 fois, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

L'avocat est un agent de justice chargé d'offrir des services de représentation, de conseil, d'assistance et de défense des droits des personnes physiques et morales. Il intervient donc dans plusieurs secteurs d'activités. Au nombre des différentes branches du métier d'avocat figure l'avocat en droit routier. Allons à la découverte de cette spécialité.

L'avocat est un agent de justice chargé d'offrir des services de représentation, de conseil, d'assistance et de défense des droits des personnes physiques et morales. Il intervient donc dans plusieurs secteurs d'activités. Au nombre des différentes branches du métier d'avocat figure l'avocat en droit routier. Allons à la découverte de cette spécialité.

Défendre son client pour une infraction routière

L'avocat en droit routier a pour principal rôle de représenter et de défendre une personne devant les juridictions compétentes en matière d'infraction au code routier. Il plaide devant la cour pour alléger la peine de son client et pour obtenir le meilleur remboursement possible en cas de dommage auprès des assurances. Vous pouvez faire recours à un avocat en droit routier dans les cas ci-après :

- annulation de permis (en cas d'insuffisance de point sur le permis) ;
- infraction au Code de la route ;
- conduite en état d'ivresse ou sous effet de stupéfiants ;
- excès de vitesse...

Lancer un recours pour amoindrir la sanction de son client

Après avoir reçu la notification de votre sanction par l'institution compétente, vous disposez d'un délai légal pour lancer une procédure d'appel. L'avocat dans ce cas vous aide à contester la décision ou à l'assouplir en ayant recours à différentes procédures judiciaires (recours gracieux, recours en référé, etc.). La procédure à engager dépend en général de la gravité de l'infraction commise.

L'avocat en droit routier devrait en principe intervenir dès la phase des consultations faites en amont au contentieux. Ceci n'est cependant pas une réalité dans la mesure où beaucoup de personnes préfèrent l'appeler au dernier moment.

Que retenir ?

On fait en principe recours à un avocat généraliste lorsqu'on a commis sa première infraction du code routier. Mais, quand vous vous retrouvez dans la peau d'un récidiviste, il est préférable de recourir aux services d'un avocat spécialisé en droit routier.

Source : [Franck Cohen Avocat](#)